

Commission Gymnaestrada 2023
Groupe spécialisé des transports

Directives concernant le transport de matériel

Pour les groupes se produisant à la 17^e Gymnaestrada, du 30 juillet au 5 août 2023 à Amsterdam.

1. Introduction

Les abréviations figurant dans le règlement de la CG.23 font foi. Lorsque des désignations de personnes et de postes sont décrites au masculin ci-après, elles s'entendent également au féminin.

Le matériel comprend les engins accessoires, fantaisie et spéciaux ainsi que les accessoires utilisés par les groupes dans leurs productions.

2. Bases

- Règlement de la commission Gymnaestrada 2023 (CG.23).

3. Sens et but

Les Directives « Transport du matériel » constituent la base servant à préparer, emballer et transporter le matériel des groupes de production appartenant à la délégation officielle FSG de la Gymnaestrada 2023.

4. Transport du matériel à la Gymnaestrada

Ne vaut que pour le **matériel annoncé** et inscrit dans l'outil de saisie de la GM ou d'entente avec le groupe spécialisé du matériel.

4.4 Engins à main

Aucun engin à main n'est transporté par le service de transport groupé de la FSG. Les engins à main doivent être transportés dans ses propres bagages.

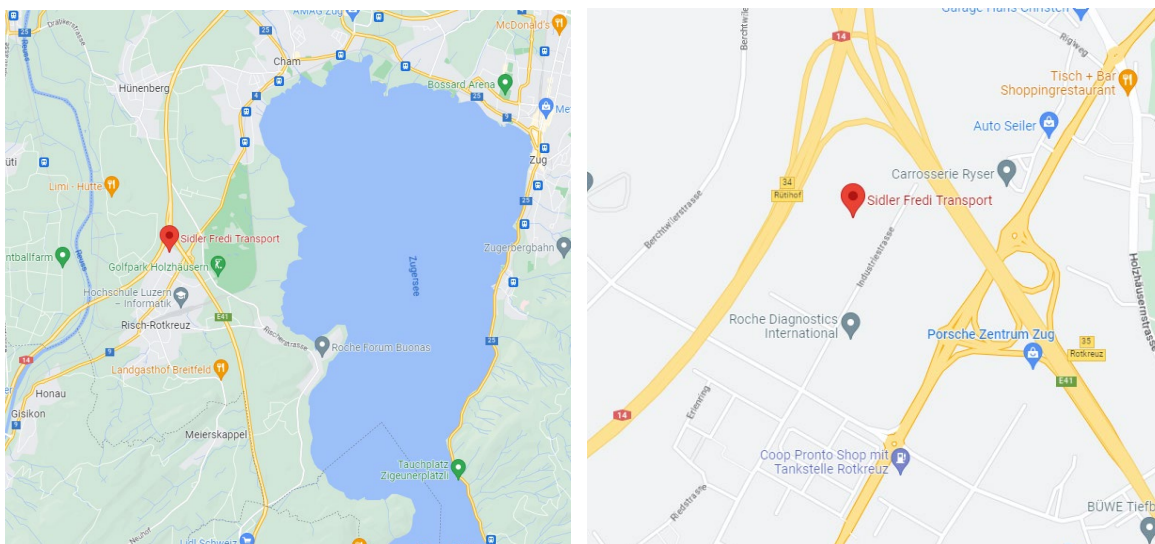
4.5 Centre de collecte

Le GS des transports rassemble le matériel des différents groupes à Rotkreuz et fournit une quittance. Au terme de la Gymnaestrada, les groupes viennent récupérer leur matériel. Les frais de transport vers le centre de collecte (aller-retour) sont à la charge des groupes.

4.6 Adresse du point de collecte

Fredi Sidler Transport AG, Industriestrasse 21, 6343 Rotkreuz

4.7 Plan du point de collecte



4.8 Dates de prise en charge et de retour du matériel

Prise en charge du matériel

Mercredi 26 juillet 2023

7h – 12h et 13h – 17h

Jeudi 27 juillet 2023

7h – 12h et 13h – 17h

Aux groupes de veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'aides pour déposer le matériel.

Retour du matériel

Mardi 8 août 2023

7h – 12h et 13h – 17h

Les personnes venant chercher le matériel ont comme devoir de mettre à disposition un nombre suffisant d'aides pour le déchargement. Le matériel non récupéré sera immédiatement éliminé avec les frais que cela implique.

Répartition des groupes pour la livraison et la récupération du matériel

Les groupes ont jusqu'au 23 juin pour annoncer par courriel (transportgym23@gmail.com) l'heure à laquelle ils souhaitent livrer et récupérer le matériel à Rotkreuz. Voici les créneaux disponibles :

Livraison :

Mercredi 26 juillet 2023

7h – 10h

Groupe A

Mercredi 26 juillet 2023

10h – 12h

Groupe B

Mercredi 26 juillet 2023

13h – 15h

Groupe C

Mercredi 26 juillet 2023

15h – 17h

Groupe D

Jeudi 27 juillet 2023

7h – 10h

Groupe E

Jeudi 27 juillet 2023

10h – 12h

Groupe F

Jeudi 27 juillet 2023	13h – 15h	Groupe G
Jeudi 27 juillet 2023	15h – 17h	Groupe H

Récupération :

Mardi 8 août 2023	7h – 10h	Groupe M
Mardi 8 août 2023	10h – 12h	Groupe N
Mardi 8 août 2023	13h – 15h	Groupe O
Mardi 8 août 2023	15h – 17h	Groupe P

Exemple : le groupe X livre son matériel jeudi 27 juillet à 14h et le récupère mardi 8 août à 11h. Il annonce donc vouloir faire partie des groupes G et N.

Ces informations sont nécessaires car elles nous permettent de canaliser les livraisons et récupérations de matériel.

Les groupes qui ne donnent aucune indication seront répartis par nos soins.

5. Disponibilités à Amsterdam

Samedi 29 juillet 2023 dès 16h.

Le contrôle de la présence de l'intégralité du matériel est à organiser par les différents groupes de production d'entente avec le GS du matériel aussi vite que possible. Il doit cependant avoir lieu au plus tard 4h avant la première production dans le dépôt où est entreposé le matériel.

6. Dépôt du matériel

À Amsterdam, le matériel est entreposé dans le dépôt officiel placé sous la responsabilité du GS du matériel. Avant de se produire, les groupes viennent prendre en charge les engins accessoires et spéciaux ainsi que les accessoires dans le dépôt et viennent les y redéposer au terme de leur production (sous réserve d'autres instructions données par le GS du matériel). Le dépôt est fermé la nuit et non accessible.

7. Inscription / Identification

Les groupes de production doivent apposer comme suit une inscription ou une étiquette sur les engins et accessoires :

- nom et n° du groupe (cf. CO Amsterdam),
- adresse exacte de la personne de contact,
- groupe spécialisé,
- liste des éléments.

8. Articles interdits

Les objets suivants sont interdits de transport :

- bouteilles et cartouches de gaz,
- bouteilles/estagnons d'essence,
- boissons alcoolisées,
- substances addictives,
- engins à main.

9. Emballage

Les groupes de production doivent emballer les engins accessoires et spéciaux de telle manière qu'ils puissent être chargés directement (idem pour le transport de retour). Cela signifie que les éléments qui bougent pendant le transport et provoquent ainsi des frottements doivent être rembourrés et attachés. La meilleure solution consiste à organiser des palettes avec cadre (4 au max.) et couvercle pouvant être empilées.

10. Bon de livraison / Quittance

En confiant du matériel au transport groupé de la FSG les groupes de production reçoivent un bon de livraison/une quittance en guise de procès-verbal de prise en charge.

11. Assurance / Dédouanement

Nous concluons une assurance transport et vol couvrant les trajets aller-retour du point de collecte FSG à Amsterdam. La commission Gymnaestrada décline toute responsabilité pour les dommages et vols intervenant pendant la Gymnaestrada.

Le GS des transports règle les formalités douanières et l'assurance des engins transportés par ses soins.

12. Adresse de contact

Toutes les demandes concernant le transport du matériel sont à adresser à :

GS des transports, Patrick Thaler, transportgym23@gmail.com

Prière de ne pas contacter directement le CO d'Amsterdam.

Aarau, 2023

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE
Commission Gymnaestrada

Stefan Bosshard
Secteur de la logistique

Patrick Thaler
Chef GS des transports

Ruedi Krummenacher
Chef GS du matériel